

Conseils De Quartier Fouras les Bains



L A C H A R T E

JE DEVIENS ACTEUR DE LA VIE LOCALE



Quels sont les engagements de la municipalité ?

Informers les conseils de quartier des projets prévus dans des délais permettant d'organiser l'information et la concertation la plus large dans les quartiers.

Enregistrer toutes les demandes des conseils de quartier et les porter à la connaissance des adjoints et services compétents. S'assurer du suivi des demandes qui auront été portées lors des réunions et la municipalité s'engage à donner une réponse motivée aux demandes des habitants dans des délais négociés.

Tenir un débat annuel sur les conseils de quartier en conseil municipal sur la base d'un rapport d'activités des conseils de quartier.

Les modifications des limites géographiques sont du ressort de la Municipalité qui devra les réaliser en concertation avec les représentants des conseils de quartier du secteur concerné.

Des salles seront mises à disposition pour les différentes réunions. (Suivant les disponibilités).

Cette charte est établie pour la durée du mandat municipal et peut être modifiée par le conseil municipal après consultation de la commission des conseils de quartier.



Un conseil de quartier, c'est quoi ?

Le conseil de quartier est un lieu de débat public et d'échange pour les habitants et les associations du quartier qui respecte une totale neutralité politique, religieuse ou philosophique et agit dans le cadre de l'intérêt général : il fait des propositions afin d'améliorer le cadre de vie, l'animation et la vie du quartier et de la ville.

Il se présente comme étant :

- **Un lieu d'échange et d'information** entre les habitants et les élus.

- **Un lieu de proximité :**
c'est la prise en compte des besoins des habitants.

- **Un lieu de participation :**
Le conseil de quartier traite des sujets de la vie quotidienne et de proximité des habitants du quartier (exemple : accueil et information des nouveaux habitants, environnement, voirie, circulation, animation ...). Le conseil de quartier collecte et transmet les remarques et suggestions des habitants à la municipalité.

Le conseil de quartier favorise la co-production entre les habitants et les élus sur des thématiques particulières (exemple : Propreté urbaine, sécurité publique ...).

Un lieu de convivialité permettant aux habitants du quartier et aux acteurs locaux de se rencontrer.

Comment Ça marche ?

Les conseils de quartier se réunissent deux fois par an en assemblée générale et sont ouverts à tous les habitants du quartier. Entre les assemblées générales, des groupes de travail issus des conseils se réunissent autant que de besoin sur les sujets de la vie du quartier.

Les conseils de quartier doivent veiller à ce que les habitants soient régulièrement informés des avis, propositions ou projets retenus majoritairement par le conseil de quartier.

➤ **La co-présidence :**

Les conseils de quartier sont chacun co-présidés par un habitant du quartier (élu par le Conseil Municipal) et un élu référent au quartier.

La co-présidence fixe l'ordre du jour du conseil de quartier en lien avec les membres actifs.

Elle anime les débats et s'assure que les thèmes inscrits à l'ordre du jour sont traités.

➤ **Les membres actifs :**

Les membres actifs du conseil de quartier sont des habitants qui s'investissent régulièrement dans la vie du quartier et dans les travaux du conseil.

Ils animent les débats et s'assurent que les thèmes inscrits à l'ordre du jour sont traités.



Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale et pour répondre à l'exigence de participation toujours plus active des habitants aux décisions qui les concernent, la municipalité a mis en place cinq conseils de quartier dans notre ville.

Ouverts à tous, ils doivent permettre à chacune et chacun d'être pleinement acteur de la vie locale et de renforcer ainsi la démocratie de proximité fourasine.

Lieu d'échange, de dialogue et de participation, ils sont des outils privilégiés pour réfléchir et agir ensemble à l'amélioration de notre cadre de vie.

Comment fonctionnent les conseils ? Quand se réunissent-ils ? Quels sont les engagements de la ville ? Qui les préside ?

Vous trouverez dans la charte des conseils de quartier de Fouras les Bains les réponses à vos questions.

Introduction

Outil privilégié d'expression des habitants et de développement de la démocratie locale, les conseils de quartier favorisent l'exercice d'une citoyenneté active en donnant la possibilité aux Fourasines et aux Fourasins d'être acteurs de la vie locale dans le cadre de l'intérêt collectif.

**La participation des habitants
devient un élément de gestion
de la décision publique,
sans se substituer aux mécanismes
de décision et de responsabilité
prévus par la loi
(Le Conseil municipal)**

Secteurs géographiques – conseils de quartier Fouras les Bains

Fouras Nord
la fumée
le port Nord
le cadoret

Fouras Nord - Est
chevalier

Fouras Est
Soumard

Fouras Ouest - Centre
centre ville
gazin

Fouras Sud
le paradis